



## Déclaration CPE SNES-/ FSU

**CAPA du 21 décembre 2017**

### **Avancement d'échelon**

Le service public d'éducation pourtant déjà bien meurtri se trouve encore une fois affecté par la rigueur budgétaire. Le couperet est en effet tombé : les postes mis aux concours du second degré viennent d'être publiés et se traduisent par une baisse de 20 % alors que la démographie est en hausse. Les diminutions ne concernent pas seulement les disciplines dans lesquelles les difficultés de recrutement existaient, en témoigne le concours CPE avec une diminution de 50 postes au concours externe, alors que le CPE semble toujours et encore être la variable d'ajustement dans les nouveaux dispositifs lancés par le gouvernement (devoirs faits, orientation post-bac...) Nos conditions de travail sont étroitement liées aux effectifs d'élèves à suivre. Le manque de titulaires persiste, le vivier de TZR reste exsangue et le recours aux contractuels explose sur notre académie comme sur les autres. Plus que jamais, l'amélioration des conditions de travail et l'exercice du métier dans toutes ses dimensions passent par une augmentation du taux d'encadrement et un travail collectif facilité. Dans bon nombre d'établissements, les conditions ne sont pas réunies pour que les CPE puissent accomplir sereinement leurs missions.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA, nous rappelons notre revendication d'une carrière parcourue par tous les personnels au rythme le plus rapide même si la nouvelle carrière atténue les différences. Pour cette campagne, nous demandons que le reliquat de 0,9 soit transposé en un avancement à cadence accélérée supplémentaire dès cette CAPA.

Concernant les rendez-vous de carrière, les appréhensions de nos collègues sont réelles sur cette évaluation qui devrait répondre à l'objectif de permettre aux personnels d'avoir du temps pour porter un regard réflexif sur leur pratique. Nous souhaitons que le nouveau dispositif permette de poser une véritable expertise du métier qui se concrétiserait par un apport de conseils et manifesterait aux collègues, la confiance de l'institution. L'exigence d'une inspection spécifique issue du corps que porte le SNES-FSU, en retrouve une actualité d'autant plus urgente.

La perspective de revalorisation de nos carrières s'est envolée avec les décisions de reporter les échéances du calendrier PPCR. Concernant la classe exceptionnelle, Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi. C'est notamment une condition impérative pour une réelle revalorisation de la fin de carrière des CPE. Enfin, le SNES-FSU sera particulièrement vigilant à ce que les promotions tiennent compte, dans chaque corps, de l'équilibre femmes/hommes.

Les rentrées scolaires se succèdent et se ressemblent avec leur lot de réformes, mesures, dispositifs en tout genre, sans réelle concertation, imposés autoritairement et sommant élèves, familles et personnels de s'adapter au pas de charge dans l'improvisation la plus générale : révisions du Diplôme National du Brevet, "devoirs faits", plan étudiant, accès à l'enseignement supérieur, réforme du bac... Cette création d'instabilité semble être devenu un mode assumé de gestion de la part du ministère au mépris d'un système éducatif qui a surtout besoin de sérénité et de stabilité.

Le SNES-FSU continueront d'informer et de mobiliser les collègues sur toutes ces questions, ainsi qu'à tisser des solidarités professionnelles à tous les niveaux pour que les personnels aient les moyens de remplir leurs missions dans des conditions sereines et donc propices à la réussite des élèves.

Les Commissaires paritaires du SNES-FSU